



SIRRA

Rapport annuel 2019

État d'avancement
des projets et des
objectifs fixés

Édito



Le SIRRA a soufflé sa première bougie et je crois que l'on peut dire que la mutualisation des moyens a permis des synergies.

Le rapport qui vous est présenté fait état de l'avancement des projets et des objectifs fixés à sa création pour l'année 2019. Un programme ambitieux, qui, grâce à une nouvelle gouvernance efficace et dynamique, et l'investissement de chacun, a été largement honoré.

La synergie émanant de la fusion rejoint nos espérances ; la mutualisation des ressources des quatre syndicats regroupés a en effet permis de doubler l'activité globale, sur des opérations comme l'entretien des rivières, les travaux, les études et maîtrises d'œuvre et même les acquisitions foncières. Sur ces opérations le SIRRA a engagé 3,5 M€ en 2019 contre 1,6 M€ en 2018 pour les quatre syndicats fusionnés.

Nous sommes fiers de cette évolution, d'autant plus que les frais généraux (salaires et coûts de fonctionnement associés), liés principalement à l'accroissement de l'effectif, n'ont, eux, augmenté que de vingt-cinq pour cent (vous en trouverez le détail dans les informations financières).

Les rivières, les milieux et les hommes en sont les premiers bénéficiaires puisque ces investissements se sont matérialisés dans des travaux d'ampleur, comme ceux de la Gère et de la Vesonne, des études de prévention du risque, des mesures d'accompagnement des agriculteurs, des hectares d'espaces protégés, etc.

Grand nombre de projets en suspens ont vu aboutir des solutions consensuelles cette année et de grandes étapes ont été franchies. La validation et le début de la mise en œuvre du SAGE Bièvre Liers Valloire et du PAPI des 4 Vallées en sont les exemples les plus notables, mais loin d'être isolés.

C'est toute la richesse des actions menées qui vous est présentée dans ce rapport et qui témoigne de l'ampleur de ce qu'est devenu le SIRRA.

Je remercie nos partenaires et financeurs, notamment le Département de l'Isère et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui permettent l'accomplissement de ces actions. Toute l'équipe du Syndicat vous souhaite une très bonne lecture.

Patrick CURTAUD
Président du SIRRA
Vice-président du Département
Adjoint au maire de Vienne

RÉTROSPECTIVE

BILAN DES ACTIONS MENÉES

- La gouvernance et l'organisation du SIRRA
- La programmation à l'échelle des bassins versants
- L'animation des outils de gestion
- Les travaux programmés
- Les projets en préparation
- L'entretien des rivières et ouvrages
- La régularisation des ouvrages
- Les études et animations pour la gestion des milieux naturels et de la ressource en eau
- La Communication et la sensibilisation

ÉLÉMENTS FINANCIERS

PRÉSENTATION DU SIRRA

p. 6-7

p. 8-47

p. 8-9

p. 10-13

p. 14-19

p. 20-25

p. 26-33

p. 34-37

p. 38-39

p. 40-43

p. 44-48

p. 48-53

p. 54-62

Sommaire

Rétrospective

136% **D'augmentation**



EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE FONCIÈRE : 4,60 HA ACQUIS / 9 HA DE RÉSERVE FONCIÈRE / 6,20 HA SOUS ACCORD DE VENTE

17 **Nouvelles communes**



DANS LE PÉRIMÈTRE DU SIRRA

39 **Marchés engagés**



DANS LE PÉRIMÈTRE DU SIRRA 8 POUR DES TRAVAUX 25 POUR DES ÉTUDES

3 PROJETS
EN PRÉPARATION POUR LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

3 PROJETS
EN PRÉPARATION POUR FAVORISER L'INFILTRATION

12 PROJETS
EN PRÉPARATION POUR RESTAURER LA CONTINUITÉ BIOLOGIQUE ET SÉDIMENTAIRE

2 PROJETS
EN PRÉPARATION À BUT MIXTE PRÉVENTION INONDATION ET HYDROMORPHOLOGIE

1 PROJETS
PROJET DE RESTAURATION DE ZONE HUMIDE EN PRÉPARATION

6 Evènements GRANDS PUBLIC
POUR SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER VERS L'ABANDON DES PESTICIDES

20 Evènements agricoles
POUR TESTER ET GÉNÉRALISER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTANTES AVEC 80 AGRICULTEURS MOBILISÉS

8 Réunions
DE CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS POUR FAIRE ÉMERGER DES PROJETS DE RESTAURATION ET DE PROTECTION CONSENSUELS

13 Réunions
POUR LA GOUVERNANCE DU SIRRA 7 COMITÉ SYNDICAUX ET BUREAUX / 3 COMMISSIONS DE PROGRAMMATION / 3 COMITÉS DE SOUS BASSIN

7 PROJETS
EN PRÉPARATION POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

1 Bilan à mi-parcours
DRESSÉ POUR LE CONTRAT DE RIVIÈRE DES 4 VALLÉES

1 Bilan à mi-parcours
PRÉSENTÉ ET VALORISÉ DANS UNE PLAQUETTE GRAND PUBLIC POUR LE CONTRAT VERT ET BLEU

1 P.A.P.I. Labellisés
SUR LES 4 VALLÉES

1 P.A.P.I. en préparaton
SUR SANNE DOLON

1 Contrat de Bassins
EN COURS D'ÉLABORATION SUR BLV SANNE

996 000 €
DE TRAVAUX RÉALISÉS
433 000€ POUR LES 4 SYNDICATS EN 2018, 130% D'AUGMENTATION

340 000 €
INVESTIS EN ÉTUDES & DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
131 000 € POUR LES 4 SYNDICATS EN 2018, 160% D'AUGMENTATION

177 000 €
POUR L'ENTRETIEN DES RIVIÈRES
75 000 € POUR LES 4 SYNDICATS EN 2018 134% D'AUGMENTATION

1500 mL
DE RIVIÈRE RESTAURÉE
SUR L'ENSEMBLE DU BV

3040 mL
DE COURS D'eau ET OUVRAGES ENTRETENUS
SUR LES 4 VALLÉES

3000 mL
DE COURS D'eau ET OUVRAGES ENTRETENUS
SUR BLV

4000 mL
DE COURS D'eau ET OUVRAGES ENTRETENUS
SUR LA SANNE



La nouvelle gouvernance du Syndicat structurée autour d'organes de décision et de concertation

La gouvernance du SIRRA est organisée **autour du Comité syndical et du bureau, exécutif du syndicat**, qui se sont réunis chacun à sept reprises dans l'année pour débattre notamment de la structuration de l'institution, de ses programmes et de ses finances. Cette gouvernance s'appuie sur des **commissions de programmation par bassin versant** (Varèze-Sanne et Dolon; Bièvre-Liers; 4 Vallées) qui ont eu lieu 3 à 4 fois dans l'année pour valider le programme de travail du SIRRA et débattre du détail des projets, en préparation des réunions du bureau.

- 4 vallées
- Sanne-Dolon/Varèze
- Bièvre Liers
- Limites intercommunales

Enfin, pour chacun des bassins versants mentionnés ci-dessus, des **comités de bassin** rassemblant toutes les communes du bassin se sont réunis une fois dans l'année pour assurer une concertation sur le programme de travail 2019 du SIRRA.

Le périmètre du SIRRA élargi à 121 communes

Le périmètre du SIRRA a été étendu au **1er janvier 2020, passant de 104 à 121 communes sur près de 1600 km²**, soit plus de 20 % de la superficie du Département. Bièvre Isère communauté a ainsi transféré au SIRRA les têtes de bassin versant de la Galaure et de l'Herbasse, qui seront gérées en concertation avec la Communauté de communes de porte de Drômardèche, compétente sur le reste de ces bassins versants. En outre, certaines communes, bien que situées sur les bassins versants du SIRRA, ne faisaient pas partie des syndicats de rivière qui ont fusionné pour créer le SIRRA et sont maintenant intégrées à son périmètre afin de faire correspondre les limites administratives avec les limites physiques du bassin versant, à l'exception de la partie drômoise. Le SIRRA sert désormais près de 220 000 habitants.

Bilan des actions menées

Des services structurés et de nouvelles ressources mobilisées pour répondre aux besoins croissants.

Pour faire face à l'accroissement d'activité, le SIRRA a structuré ses services.

Des ressources humaines supplémentaires ont été mobilisées : deux techniciens de rivières ont été embauchés et le Département a mis à disposition le directeur et une ingénieure à mi-temps.

Certaines fonctions, bien que stratégiques, ne justifiaient pas l'embauche d'un agent à temps plein et le SIRRA a **mobilisé des compétences extérieures**. L'expertise commande publique est ainsi assurée par Bièvre-Isère Communauté au moyen d'une convention de mise à disposition, et l'informatique, comme le conseil juridique ont été externalisés au privé via des forfaits annuels de support.



Prévention inondation

Le Programme d'actions de prévention des inondations des 4 Vallées labellisé (PAPI)

Objectif 2019 : terminé ✓

Montant du programme : 1 752 300 € HT

Inondation sur voirie à Chuzelles

Un programme de **37 actions**, visant à réduire l'impact des inondations sur le territoire des 4 vallées, est engagé pour les années 2019 à 2022. Appelé « PAPI d'intention », ce programme a été labellisé le 29 mars 2019.

Il est financé par l'État, le Département de l'Isère et le SIRRA, il s'élève à **1 752 300 €**.

La convention-cadre, qui a acté le début de sa mise en œuvre, a été **signée conjointement par l'État et le SIRRA le 2 septembre 2019**.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet d'étude ARTELIA, a été engagé pour accompagner le SIRRA dans le suivi des études prévues au programme.

cf. « Zoom sur... » page 13



Prévention inondation

Les premières études engagées pour le Programme de prévention PAPI 4 Vallées

Objectif 2019 : en cours ⬇

Montant études : 176 158 € HT

Repère de crue sur le bassin versant des 4 vallées

Une **campagne topographique aéroportée et terrestre** a été engagée pour disposer des données topographiques fines du bassin versant. Une partie des données LIDAR (topographie levée par radar aéroporté) a été livrée en 2019.

Le montant total de la campagne est de 144 176 € HT (engagement 2019 et 2020)

Une **étude participative sur l'historique des crues du bassin versant** des 4 Vallées a été engagée au mois de décembre pour une

durée de 8 mois et pour un montant de 31 892 € HT.



Prévention inondation

Le SIRRA engage une démarche PAPI sur le bassin Sanne Dolon et lance les premières études

Objectif 2019 : en cours ⬇

Montant du programme : 633 000 € HT

Crue de la Sanne © mairie de Salaise sur Sanne

Ce programme, qui concerne 21 communes iséroises et 2 communes drômoises, présente **26 actions, portées par 4 maîtres d'ouvrage : SIRRA, EBER CCPDA et les communes**. 7 des actions ont été lancées au préalable dans le cadre du schéma d'aménagement pour la prévention des inondations et la restauration des milieux naturels du bassin versant. La campagne topographique a également été lancée en 2019.

Les **19 actions restantes** représentent encore près de **633 000 € HT**.

L'intention de portage a été déclarée début juin 2019, le dépôt du dossier pour instruction aux services de l'État se fera quant à lui en février 2020 pour une labellisation prévue en juin 2020.

Parallèlement à l'élaboration du PAPI d'intention, afin de commencer les études durant la période de

labellisation du PAPI, le SIRRA a lancé dès septembre 2019 **une étude globale pour la protection contre les inondations** et la restauration des milieux naturels ainsi qu'une **campagne de levés topographiques et LIDAR** sur le bassin versant Dolon-Sanne. **Le montant cumulé de ces actions s'élève à 287 000 € HT**.

cf. « Zoom sur... » page 13



Prévention inondation

Deux études reportées sur les bassins de BLV et de la Varèze

Objectif 2019 : reporté ?

Courant et remous d'une rivière en crue

Le **responsable du pôle programmation ayant pris ses fonctions en septembre 2019** uniquement,

l'étude de gestion globale des inondations de Bièvre Liers Valloire et l'étude globale de définition des enjeux et des outils

de gestion de la Varèze sont **reportées à 2020**.



Gestion de l'eau

Le SAGE Bièvre Liers Valloire adopté à l'unanimité

Objectif 2019 : terminé ✓

Réunion de la Commission Locale de l'Eau le 3 décembre 2019



Le S.A.G.E Bièvre Liers Valloire, **élaboré collectivement** par l'ensemble des acteurs concernés, réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) présidée par Monsieur Philippe Mignot, a été **adopté à l'unanimité par la commission le 3 décembre 2019.**

L'arrêté interpréfectoral d'approbation, publié, **le 13 janvier a marqué le début de sa mise en œuvre.**

Le SAGE établit des règles d'usage de la ressource en eau et de préservation des milieux naturels liés à l'eau qui sont oppo-

sables aux décisions administratives et par ricochet aux particuliers (préleveurs d'eau, aménageurs, etc.)

cf. « Zoom sur... » page 18



Quantité de l'eau

Un important plan de gestion pour les économies d'eau sur Bièvre Liers Valloire

Objectif 2019 : terminé ✓

Montant du programme : 40 millions d' €

Rampe d'irrigation sur un champ du bassin versant du SIRRA © J.B.Strobel



Le bassin versant Bièvre Liers Valloire étant identifié dans le SDAGE comme nécessitant des actions de préservation des équilibres quantitatifs (risque de non atteinte des objectifs environnementaux liés aux prélèvements), **la CLE s'est engagée dans l'élaboration d'un**

PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau, sur le territoire du SAGE.

Validé en décembre 2019, il rappelle notamment les objectifs de débits et de niveaux piézométriques (nappes) à atteindre et les règles de répartition des volumes dispo-

nibles par usage définis par le SAGE. Il resse 20 fiches actions, donnant la priorité aux économies d'eau, qui seront **mises en œuvre sur la période 2020-2024 pour un montant d'investissement de 40 millions d'€.**

Zoom sur...



Le PAPI : À quoi sert cet outil ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a pour objectif de **réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.** Il permet de travailler à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent, sur l'ensemble des facteurs générant le risque c'est-à-dire; l'aléa, les enjeux et leur vulnérabilité

Une politique de prévention des inondations en 7 axes

- Axe 1 : amélioration de la prévention et de la connaissance du risque.
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations.
- Axe 3 : alerte et gestion de crise.
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.
- Axe 5 : action de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.
- Axe 6 : ralentissement des écoulements.
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Les actions phares d'un PAPI

Étude hydraulique globale, étude de gestion des eaux pluviales, diagnostic des enjeux en zones inondables, étude sur les ouvrages, étude historique des crues, définition d'un schéma global d'aménagement, réseaux de mesures et systèmes d'avertissement, appui à la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), procédure de mise en sécurité et exercice de gestion de crise, intégration du risque pour l'aménagement et l'urbanisme, plan de réduction de la vulnérabilité face au ruissellement agricole ou

Aléa

Phénomène naturel d'inondation + ou - fort



Enjeu

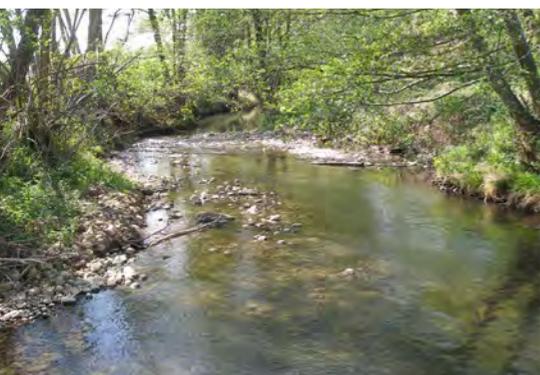
Personnes, biens, activités susceptibles d'être inondés + ou - vulnérables



Risque

d'inondation + ou - critique





Gestion de l'eau

La préparation du Contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne a bien avancé

Objectif 2019 : en cours

Le Dolon



Ce contrat, élaboré, par le SIRRA et suivi par la Commission Locale de l'Eau, vise à répondre aux enjeux identifiés par le SDAGE et le SAGE Bièvre Liers Valloire.

Le programme d'actions envisagé peut encore évoluer, mais prévoit à l'heure actuelle **32 fiches actions visant la préservation de l'état quantitatif** (10 fiches actions) **et qualitatif** (9 fiches actions) **des ressources en eau et des milieux aquatiques** (9 fiches actions), tout en assurant la **sensibi-**

lisation et la communication autour des enjeux des bassins versants (2 fiches actions).

Il compte également 2 fiches actions en faveur de la **gouvernance et de l'aménagement du territoire**. Le montant du programme est estimé entre 40 et 50 millions d'euros.

Son périmètre couvre le périmètre du SAGE (bassin versant Bièvre Liers Valloire) et le bassin versant de la Sanne (orphelin d'outil

de gestion). La candidature pour l'élaboration de ce Contrat a été présentée au **Comité de bassin Rhône-Méditerranée le 22 juillet 2019** par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le SIRRA.

La signature du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne est prévue en fin d'année 2020 pour une **mise en œuvre des actions de 2021 à 2023**.



Sources de Manthes



Gestion de l'eau

L'animation du Contrat de rivière des 4 Vallées redynamisée

Objectif 2019 : en finalisation

Comité rivière du 27 novembre 2019



La 1^{re} période du Contrat de rivière, signé le 15 décembre 2015, a vu la **mise en œuvre de 36 actions sur les 46 prévues initialement au Contrat, soit 78 % d'engagement technique**.

L'**engagement financier est quant à lui de 17 % soit 5 336 674 € TTC engagés pour 26 490 058 € HT prévus**, notamment car les travaux importants en assainissement n'ont pu être entrepris dans cette 1^{re} période.

Au bilan du SIRRA et à titre d'exemple : **30 ha de foncier maîtrisés** dans les espaces alluviaux, **2 obstacles à la continuité biologique et sédimentaire** traités sur l'Ambalon, **3 opérations de restauration hydromorphologique** conduites (la Gère à Eyzin-Pinet, la Véronne

à Moidieu Détourbe et le Baraton), **4 plans de gestion de zones humides** en cours d'élaboration sur 76 ha. En ce qui concerne les actions portées par les autres maîtres d'ouvrage, on peut citer, toujours à titre d'exemple, la renaturation du Baraton dans la plaine agricole par la fédération départementale de pêche, la finalisation par la ville de Vienne du dossier d'autorisation environnementale pour la restauration de la continuité écologique de la Gère sur 5 ouvrages avec l'assistance technique du SIRRA, ou encore l'étude par Bièvre Isère Communauté des différentes solutions techniques d'assainissement pour le traitement des effluents domestiques sur 5 communes de l'amont

du bassin versant des 4 Vallées (mise en œuvre sur 2020).

Le **Comité de rivière, réuni à l'automne 2019 pour la présentation de ce bilan**, a permis de partager le niveau d'avancement technique et financier sur la 1^{re} période du Contrat 2016-2019 et de discuter les actions pour la 2^e période 2020-2021. Il a été également l'occasion de proposer une nouvelle composition du Comité de rivière tenant compte des modifications institutionnelles et d'informer sur l'avancement du PAPI des 4 Vallées.

La **rédaction du bilan mi-parcours du Contrat de rivière est quant à elle en cours de finalisation**.

 cf. « Zoom sur... » page 19



Le Contrat vert et bleu Bièvre-Valloire à mi-parcours : bilan, valorisation de ses réalisations

Objectif 2019 : terminé ✓

Plaquette de présentation du Contrat vert et bleu à mi-parcours



2019 a permis de dresser le bilan des actions menées et de poursuivre le programme : **37 actions (sur 53) en urbanisme, animation, études de connaissance et travaux se sont poursuivies et 3 ont été finalisées.** L'étude d'avant-projet de restauration de la zone humide du Barbaillon (MO : SIRRA),

la validation des PLUi de Bièvre Est et Bièvre Isère Communauté, prenant en compte la Trame verte et bleue (TVB) et les animations scolaires auprès de 150 élèves de 6 classes (MO : CEN38). Les aménagements pour le franchissement de route par la faune et la mise en place de détecteurs de faune (MO : Département) se fina-

lisent. Le montant des actions, finalisées et engagées, en 2019, était de plus de 1,5 millions d'euros. **Le SIRRA poursuit les actions en lien avec la trame bleue** (Barbaillon, Rivière Vieille, La Pérouse, Le Rival) **et l'animation du Contrat auprès des 16 maîtres d'ouvrage, avec l'assistance du CEN.**



Mise en œuvre du Plan de gestion de la ressource en eau et bilan des prélèvements réalisés en 2018

Objectif 2019 : en cours ⏸

Graphique illustrant la répartition des usages de l'eau



Le bilan des prélèvements 2018, réalisé en 2019 montre que 13,2 millions de m3 d'eau ont été consommés sur le bassin versant des 4 Vallées. Des dépassements des volumes prélevables autorisés ont été observés sur le secteur Vesonne amont : une concertation avec les principaux consommateurs

d'eau (gestionnaires eau potable et agriculteurs) a été lancée pour trouver des solutions à moyen terme. **En parallèle le SIRRA accompagne les gestionnaires d'eau potable dans la mise en œuvre de travaux permettant d'optimiser les prélèvements et de réduire les pertes (e.g.**

en 2019, VCA a renouvelé 5km de canalisation, alimentant la ville de Vienne, pour une économie annuelle de 1,3 millions de m3). D'autre part, **le SIRRA continu d'informer les différents utilisateurs et de relayer les arrêtés préfectoraux « sécheresse ».**



L'accompagnement des agriculteurs engagés en MAEC* se poursuit

Objectif 2019 : en cours ⏸

Échanges d'expériences — Ferme de Malatrait 27 mai 2019



Accompagnement individuel pour réduire les traitements phytosanitaires, **journées de sensibilisation** sur la productivité des prairies... le SIRRA et ses partenaires (Chambre d'Agriculture, association Nature Vivante et ADABio) proposent des **solutions concrètes aux 65 agriculteurs engagés en MAEC dans le cadre du Programme**

agroenvironnemental et climatique des 4 vallées (PAEC) qui court jusqu'à 2021. À ce jour, les MAEC engagées en 2016 et 2017 par les agriculteurs du territoire concernent **900ha agricoles, 16 km de haies et de ripisylves, 341 arbres et 6 mares.** Ceci représente 980000 euros (fonds européens et des partenaires du

projet) versés sur 6 ans aux agriculteurs engagés en MAEC. MAEC* : mesures agro environnementales et climatiques



Bilan quantitatif des engagements MAEC sur le bassin versant des 4 Vallées

Zoom sur...

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Un outil pour gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (à l'échelle d'un bassin versant hydrographique / d'une nappe) permettant de concilier la satisfaction et le développement des différents usages et la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Un outil de planification, visant à :

- Préciser, pour le territoire, les objectifs de qualité et quantité fixés par le SDAGE
- Enoncer les priorités d'actions
- Edicter des règles particulières d'usage

Un outil de concertation

Le SAGE est élaboré de manière collective par l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui offre un espace de discussion et de prise de décision.

Un outil réglementaire

Le SAGE est un des outils permettant l'atteinte du bon état des eaux des masses d'eau souterraines et superficielles au titre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE, 2000).

Les 3 documents constitutifs du SAGE sont téléchargeables sur le site internet du SIRRA : www.sirra.fr



Quantité de l'eau

59,8 millions de mètres cubes d'eau disponibles pour les usages

4 usages
- AEP
- Irrigation
- Pisciculture
- Industrie



Qualité de l'eau

13 zones à sauvegarder pour l'eau potable actuelle et future

19 stations d'épuration à mettre en conformité



Fonctionnalités & milieux naturels

90 km de cours d'eau avec des espaces de bon fonctionnement définis

6 secteurs de cours d'eau à restaurer

10 plans de gestions de zones humides à réaliser



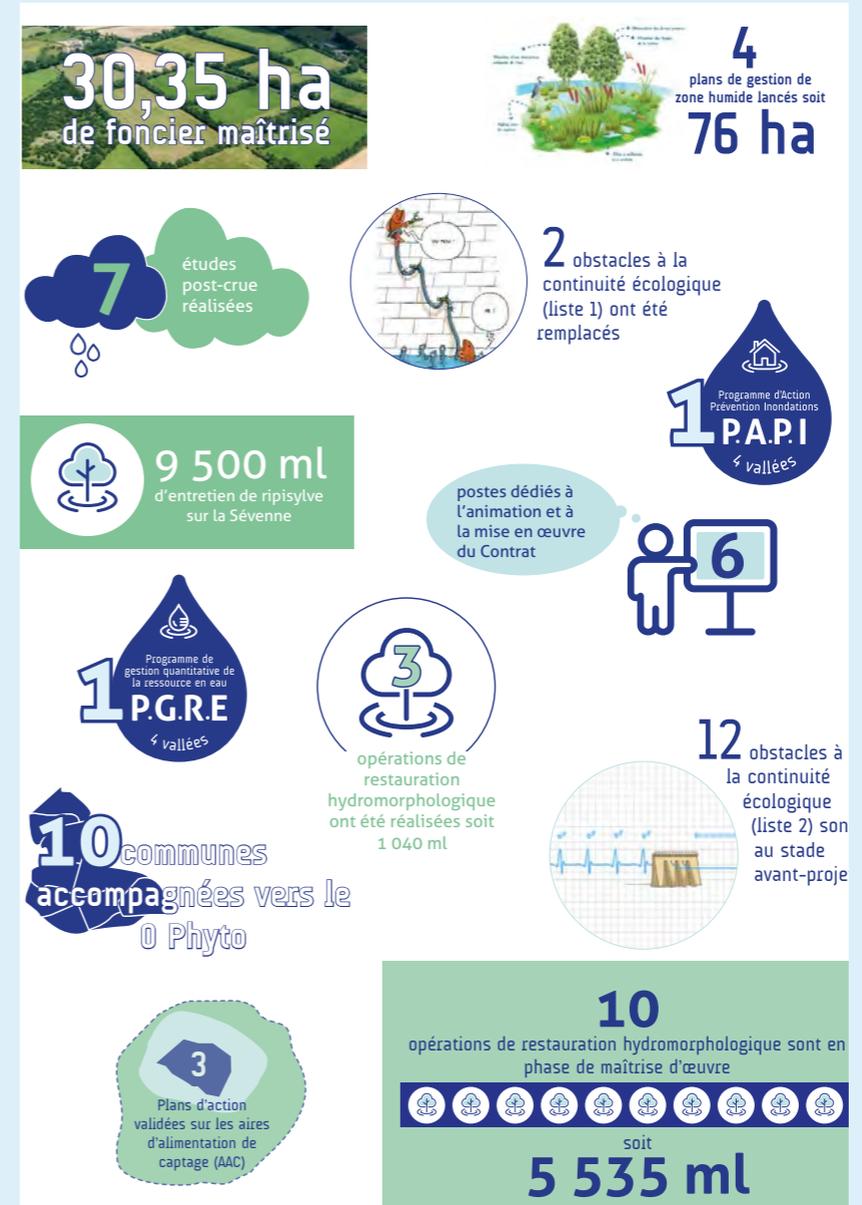
Gouvernance & Aménagement du territoire

1 Contrat de bassin de mise en œuvre du SAGE

1 observatoire des ressources en eau et des milieux aquatiques

Zoom sur...

La rétrospective chiffrée du bilan à mi-parcours du Contrat rivières des 4 vallées.





Les premiers travaux d'ampleurs du Contrat de rivières des 4 vallées sur la Vesonne

Objectif 2019 : terminé ✓
Montant : 224 735 € HT

Réception de travaux à Moidieu-Détourbe le 11 février 2019



Les travaux sur la Vesonne, au centre du village de Moidieu-Détourbe, ont été menés à l'été 2019. Ils répondent à un double objectif de **protection contre les inondations et d'amélioration du fonctionnement éco-morphologique de la rivière.**

Les travaux de restauration du lit (Carrey TP) ont eu lieu de juillet à septembre 2019 et la phase de végétalisation a quant à elle été réalisée de décembre à février (Genevray). L'inauguration a eu lieu le 11 février en présence des acteurs du projet. Le montant de **l'opération s'élève à 224 735 € HT, dont 170 085 € HT,**

pour les travaux en rivières et 54 650 € HT pour la passerelle et le chemin piéton.

Ces travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau (45,5 %), le Département de l'Isère (30 %), le SIRRA (23 %) et Vienne Condrieu Agglomération (2,5 %).

cf. « Zoom sur... » page 22-23



Les premiers travaux d'ampleurs du Contrat de rivières des 4 vallées sur La Gère à Eyzin-Pinet

Objectif 2019 : terminé ✓
Montant : 328 099,59 € HT

Linéaire de travaux de la Gère à Eyzin-Pinet vu du ciel © Actua Drone



Démarré à l'été 2019, ce projet a permis la restauration hydro-morphologique et écologique de la Gère à Eyzin-Pinet, au niveau du gué du Recourt, sur environ 1000m. Les méandres ainsi créés ont allongé le lit de près de 55m.

Sous maîtrise d'œuvre Biotec, les travaux sur

ce secteur, réalisés par l'entreprise Equo Vivo, ont duré près de 3 mois (de juillet à septembre). La végétalisation du site, part importante de ce projet, a été menée par Arbre Haie Forêt en novembre 2019. Le coût du projet, financé par l'Agence de l'Eau (48,3%), le Département de l'Isère (30%) et le SIRRA

(21,7%) s'élève à 328 099,59 € HT. **Pour assurer la restauration des 2,8ha d'espace de bon fonctionnement, près de 60 000€ ont été engagés** pour la maîtrise foncière (75% d'acquisition et 25% de conventionnement), dont 25 000 € d'indemnités d'éviction agricole.

cf. « Zoom sur... » page 22-23



Aménagement sur l'Abereau, octobre 2019

Des **travaux de renaturation** ont été effectués sur les berges de l'Abereau **pour solutionner l'érosion qui menaçait des biens et des personnes dans ce secteur urbanisé.** La restauration s'est faite en technique mixte : un enrochement était techniquement nécessaire, mais sur ce linéaire de 80 m,



Travaux de reprofilage des berges de l'Abereau terminés au lieu-dit le Bief, à Serpaize

Objectif 2019 : en finalisation ...
Montant : 80 602,5 € HT

ce sont les solutions de **génie végétal**, visant à désartificialiser le site, qui ont été privilégiées.

La première phase de **génie civil** (enrochement, seuil de fond, fosse de dissipation) s'est achevée fin octobre 2019.

Les travaux de stabilisation de berge en génie végétal et de végétalisation ont fini fin novembre.

Des défauts de réalisation ont été observés lors des opérations préalables à la réception et nécessiteront des travaux de reprise début 2020.



Aménagement sur le Boucon, décembre 2019

Cette **plage de dépôt de 200 m³**, permettant de stocker les matériaux et embâcles transportés, doit permettre d'éviter l'obstruction de l'ouvrage de franchissement de la RD123 sur la commune de Vienne



Une zone de stockage aménagée sur le Boucon à Vienne pour réduire les débordements

Objectif 2019 : terminé ✓
Montants : 80 002,8 € HT

et d'**éviter les débordements et l'inondation des maisons riveraines.**

Les travaux ont débuté en octobre 2019 par les opérations de débroussaillage et de déconstruction d'un bâtiment (pour création d'une piste d'accès).

Le terrassement a pris fin au mois de décembre après 10 semaines de travaux.



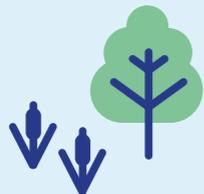
La Gère au niveau
du gué renaturé
© Actua Drone

LA GÈRE : restauration hydromorphologique et écologique de la Gère au niveau du Gué du Recourt à Eyzin-Pinet.

La Gère a été renaturée au niveau du gué du recourt pour lui permettre de retrouver sa morphologie, sa dynamique et ses fonctionnalités naturelles. De nouveau sinueuse (son tracé ayant été modifié dans les années 1970, au moment du remembrement agricole), mais aussi plus large, la Gère a retrouvé un espace de liberté qui lui permettra de dissiper son énergie et de déborder mesurément, hors des zones d'enjeux.

Des souches d'arbres, issues des travaux de terrassement, ont été installées dans le lit vif du cours d'eau afin de créer des caches piscicoles et de diversifier les écoulements, créant des habitats différenciés, appréciés de la faune aquatique. L'accumulation du bois mort (embâcles) permettra également de façonner encore davantage le lit de la rivière.

Un important travail de revégétalisation a été mené pour qu'avec le temps, une ripisylve, plus dense et plus adaptée puisse reprendre sa place et offrir les plaisirs d'un véritable espace naturel plus fonctionnel et plus riche en biodiversité. Cette étape révélera bientôt les bénéfices des **1025 arbres et arbustes (13 espèces différentes), 300 boutures de saules (3 espèces différentes) et 300 pieux de saules blancs replantés** sur le secteur. En plus de ces plantations, une végétation spontanée se développera grâce à l'ensoleillement et l'apport naturel de graine au gré des crues sur l'espace disponible.



Zoom sur...

Les premiers travaux du Contrat de rivière sur la Gère et la Vesonne

Les travaux menés sur la Gère et la Vesonne à l'été 2019 sont le résultat d'une maîtrise d'œuvre lancée en 2016, répondant à des enjeux prioritaires inscrits dans le programme d'action du Contrat de rivière. Un processus de concertation (ateliers participatifs permettant aux riverains et institutionnels impliqués de réagir aux scénarios et participer à la co-construction de l'AVP), instauré en 2017, avait permis de construire des projets consensuels et d'en faciliter la maîtrise foncière.

La Vesonne : restauration hydromorphologique et prévention contre les inondations au cœur du centre village de Moidieu-Détourbe

Les travaux sur la Vesonne ont consisté à aménager un lit d'étiage, à créer un nouveau lit permettant d'accueillir davantage d'eau lors des crues (création d'un bras secondaire à gauche du mur en galet) et de donner plus d'espace à la rivière, à augmenter la sinuosité du lit afin de varier les écoulements et dissiper l'énergie et à adoucir les berges.

Au-delà des modifications morphologiques, visant à la restauration environnementale, mais aussi à la prévention des inondations, un important travail de végétalisation a été opéré pour reconstituer une ripisylve qui assure pleinement les rôles qu'on lui confère. Ce sont plus de **750 arbres/arbustes et 350 boutures de saules d'espèces différentes qui ont été plantés**. L'accès piéton et la passerelle désormais fonctionnelle offriront des points de vue sur cette nature rétablie au cœur du centre village.



Vue de drone des
travaux sur la
Vesonne au centre
village de Moidieu
Détourbe
© actua drone

Ce projet a pu également mettre en valeur le patrimoine local en conservant le mur dauphinois en galets roulés. Cette demande émanait de la concertation avec les riverains, étant donné qu'il favorisait les débordements sur les habitations riveraines, il a été convenu d'en préserver et d'en restaurer la partie centrale qui n'a désormais plus d'impact sur les débordements.



Prévention inondation

Travaux d'urgence pour protéger les habitations face aux crues de la Combe Bleue

Objectif 2019 : terminé ✓

Montant : 18 000 € HT

Grille de protection de la buse sur la Combe Bleue

Une buse sous-dimensionnée et partiellement obstruée sur la Combe Bleue avait provoqué des inondations dans les habitations riveraines.

En parallèle des scénarios durables mis à

l'étude (cf. « projet en préparation »), des travaux d'urgence d'entretien de la végétation, d'enlèvement et de contrôle des embâcles (pose d'une grille et création d'un piège à embâcle en amont afin d'éviter

l'obstruction de la buse) et de curage localisé des sédiments ont été réalisés en novembre 2019.



Prévention inondation

Travaux sur le bassin d'infiltration de Penol reportés du fait de la présence d'une zone humide

Objectif 2019 : reporté ?

Montant : 17 000 € HT

Bassin d'infiltration des Eydoches sur la commune de Penol

Le bassin d'infiltration de Penol au lieu-dit Les Eydoches doit être réhabilité.

Cependant, une zone humide s'étant développée sur ce bassin, des mesures compensatoires doivent être trouvées.

La réhabilitation est donc reportée à 2020 ou 2021 en fonction des mesures de compensation à mettre en œuvre.



Prévention inondation

Les travaux sur Joux et le Maras à Luzinay, en attente d'une solution technique affinée

Objectif 2019 : reporté ?

Montant : 23 825 € HT

Projet d'aménagement du Joux

Les inondations récurrentes du Joux et du Maras à Luzinay, en raison notamment d'ouvrages limitants, provoquent d'importants dégâts sur

les infrastructures publiques et habitations dans ce secteur où l'urbanisation s'est faite très proche du cours d'eau.

Des solutions avaient été étudiées, mais l'avant-projet proposé nécessitait des approfondissements qui ont été commandés en 2019.



Le complément d'étude demandé d'un montant de 11 825 € HT doit permettre :

- L'intégration de données topographiques récentes ;
- L'optimisation des solutions techniques étudiées en amont et dont certaines font l'objet de blocages fonciers importants ;
- L'ajout de linéaires de cours d'eau pour l'instant non étudiés ;
- L'intégration et la prise en compte des contraintes des gestionnaires de réseau (Vienne Condrieu Agglomération et GRDF).

Les résultats seront connus fin juin 2020 et des arbitrages sur le dossier devront être réalisés.

Parallèlement, pour gérer l'urgence lors d'un épisode pluvieux risquant de faire déborder le Joux au droit des équipements municipaux,

Un curage a été fait en septembre pour un coût de 12 000 € HT.



Curage du joux au droit du stade de Luzinay



Prévention inondation Fonctionnalités & milieux naturels

Schéma de prévention et de restauration de la Rivière Vieille et du marais de Chardonnière

Objectif 2019 : en cours ⬇
Montant de l'étude : 56 175 € HT

Zones inondables en crue centennale sur Saint-Siméon de Bressieux



La nouvelle étude de faisabilité, permettant notamment d'intégrer les projets de territoire engagés par Bièvre Isère Communauté, a été menée en 2019. **Un programme d'aménagement, visant à la prévention des inondations, la renaturation de la rivière vieille et la réalimentation en eau du marais de Chardonnière**, a ainsi été défini. Finalisé en début d'année, le

programme sera validé au mois de mars 2020 par le Comité Syndical du SIRRA. S'en suivront une concertation publique et une phase de procédure réglementaire, de maîtrise d'œuvre et d'acquisition foncière portant le démarrage des travaux fin 2022. **L'enveloppe financière du programme s'élève à près de 4 000 000 €.**

cf. « Zoom sur... » page 28



Vue aérienne de la zone industrielle de Levau © Géoportail

La vallée de la Sévenne est le **théâtre de phénomènes d'inondation importants affectant notamment la zone industrielle de Levau**, représentant des enjeux économiques et humains forts du territoire.

Prévention inondation

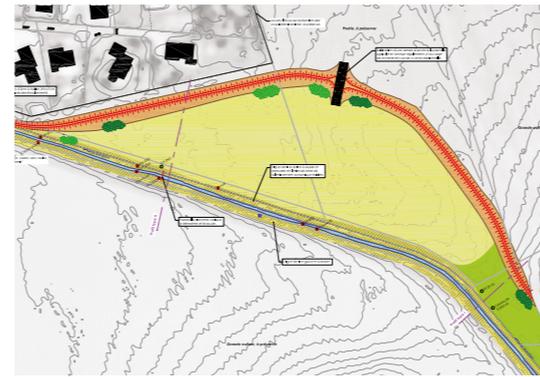
L'étude de faisabilité sur l'aménagement de la Sévenne engagée

Objectif 2019 : terminé ✓
Montant de l'étude : 79 500 € HT

Dans ce contexte préoccupant, le SIRRA a souhaité engager en 2019 une étude de faisabilité alliant connaissance des aléas et définition d'un schéma d'aménagement hydraulique afin d'apporter une réponse efficace et viable à la

réduction de la vulnérabilité de la vallée de la Sévenne.

L'étude lancée en novembre 2019 annonce des rendus pour fin 2020.



Prévention inondation Fonctionnalités & milieux naturels

L'étude de dangers sur le Baraton à Septème a été lancée en décembre

Objectif 2019 : en cours ⬇
Montants : 24 950 € HT

Aménagement hydro morphologique et écologique du Baraton à Septème



La commune de Septème est traversée par **le cours d'eau du Baraton qui occasionne des crues dommageables notamment sur le hameau du Tiolet.**

Pour répondre à cette problématique, un schéma d'aménagement fut défini en 2018 combinant lutte contre les inondations et renaturation. L'un des principaux éléments du schéma est un système d'endi-

guement. **Une étude de danger a été lancée en décembre 2019** pour permettre l'autorisation administrative de ce projet.

Sa finalisation est prévue pour 3e trimestre 2020.



Atelier de concertation avec les riverains du Bérardier, mai 2019



Relancé en 2019 pour intégrer les problématiques de ruissellement et trouver des solutions consensuelles, la nouvelle étude (environ 45 000€) sur Bérardier a vu émerger un **diagnostic et un scénario d'aménagement dont les principes ont été adoptés en concertation.** L'avant-projet

Prévention inondation

Le projet concerté pour la prévention des inondations sur Jardin progresse

Objectif 2019 : en cours ⬇
Montant de l'étude : 45 000€ HT

pourra être validé en 2020 après l'intégration des données topographiques. L'enveloppe financière pour l'ensemble du projet est estimée à 400 000€, répartis entre les différents maîtres d'ouvrages : Vienne Condrieu Agglomération pour les travaux sur le réseau pluvial (75%), Le

Département de l'Isère pour le reprofilage de la route (12,5%) et le SIRRA pour la création bras de décharge (2,5%). Fin 2020/2021 seront dédiées aux négociations foncières et aux validations réglementaires. **Les premiers travaux sont attendus début 2022.**

cf. « Zoom sur... » page 29



Zoom sur...

Le projet de prévention des inondations et de renaturation sur Saint-Siméon de Bressieux

La commune de Saint-Siméon-de-Bressieux est traversée par deux cours d'eau, la Baïse et son affluent la rivière Vieille. **Des aménagements réalisés par le passé sur ces rivières ont provoqué des dysfonctionnements et d'importantes inondations** depuis plusieurs années, la plus récente datant de 2013.

Les études entreprises pour résoudre durablement ces problèmes ont fait l'objet de plusieurs réévaluations permettant notamment d'intégrer de manière cohérente les projets de territoire (visant au développement de l'usine SHAEFFLER) engagés par Bièvre Isère Communauté. Le schéma d'aménagement retenu par la commune et les acteurs du projet et validé par le Comité Syndical du SIRRA porte sur **le dévoiement d'une partie des débordements de la Baïse vers le marais de Chardonnières via le nouveau lit de la Rivière Vieille.**

Le nouveau projet répond à 3 enjeux majeurs :

- hydrauliques : protéger les biens et les personnes des inondations de la Rivière Vieille et de la Baïse à hauteur d'une crue centennale sans induire d'aggravation de l'aléa au niveau du Rival
- environnementaux : restauration de la rivière Vieille et valorisation de la zone humide de Chardonnières (ENS);
- économiques : garantir les possibilités de développement de l'usine SHAEFFLER.

Il permettra en outre d'assurer un cheminement agréable en bordure du bourg le long de la rivière renaturée et jusqu'au marais de Chardonnières.

Zoom sur...

Le projet de protection du secteur Bérardier à Jardin

Lors des épisodes pluvieux, même de faibles intensités, **les eaux des coteaux de Jardin et Vienne ruissellent sur la RD538 en direction du centre Bérardier et génèrent d'importants dégâts** pour les habitations du secteur.

Des études avaient déjà été entreprises pour résorber les problèmes observés, mais l'importance des apports pluviaux provenant des coteaux n'avait pas été suffisamment prise en considération. La concertation avec les élus et les habitants devant également être améliorée pour résorber les oppositions locales, le SIRRA s'est engagé dans une nouvelle étude et a mis en place un **processus de concertation afin d'établir un diagnostic partagé et de définir un scénario d'aménagement concerté.**

Sous maîtrise d'ouvrage du SIRRA, le bureau d'études PROGEO environnement a élaboré un diagnostic approfondi des problématiques ; insuffisance des systèmes de collecte des voiries, manque d'entretien des ouvrages, absence d'assainissement pluvial, dysfonctionnements des connexions, absence de bassin d'écroulement pluvial, etc.

Quels sont les aménagements proposés ?

Pour réduire au mieux les dysfonctionnements constatés, un niveau d'aménagement ambitieux, proposant deux niveaux de service, a été proposé :

- **un système mineur pour la gestion des pluies** de période de retour 10 ans, basé sur l'amélioration du dispositif de collecte sur les 5 bassins versants interceptés par la RD538 (Saint Benoit/Ortis/Collonge/Diligence/Dartamas) : création ou amélioration des dispositifs d'engouffrement et des systèmes de collectes, création d'un bassin de stockage, de noues de stockage...
- **un système majeur pour la gestion des événements exceptionnels** (pluie période de retour supérieur à 10 ans et jusqu'à 100 ans) basé sur le reprofilage de la RD538 pour permettre de concentrer les eaux de ruissellement dans le Bérardier. Cet aménagement permettra de diminuer le risque d'inondation pour le quartier de la Diligence et le centre Bérardier.





Crue de la combe bleue, 2018



Prévention inondation

La préparation du projet de prévention des inondations de la Combe Bleue progresse

Objectif 2019 : en finalisation

Montant de l'étude : 90 000 € HT

Afin de **solutionner durablement les problèmes d'inondation** observés dans le secteur de la Combe Bleue (lors d'une crue en 2018) et notamment de mettre en sécurité une habitation

très vulnérable située sur un remblai dans le talweg, **une étude a été menée en 2019.**

Deux scénarios de protection ont été présentés à la mairie de Chuzelles en novembre

2019 et vont faire l'objet d'approfondissement avant validation.

Les estimations des scénarios oscillent entre 250 000 € HT et 650 000 € HT.



Berges en mauvais état écologique sur la Gère à Eyzin-Pinet



Fonctionnalités & milieux naturels

Validation concertée des projets de restauration 2021 du Contrat de rivière des 4 vallées

Objectif 2019 : terminé

Montant : 34 350 € HT

Le SIRRA a lancé un marché de maîtrise d'œuvre en début d'année 2019 pour 3 projets de restauration hydromorphologique.

Le montant engagé sur 2019 pour les phases de diagnostic et d'AVP (Avant-projet) s'élève à 34 350 € HT.

→ La Combe du Mariage en aval du bourg de Septème

→ La Gère à Eyzin-Pinet vers chez Monsieur et le Viannais

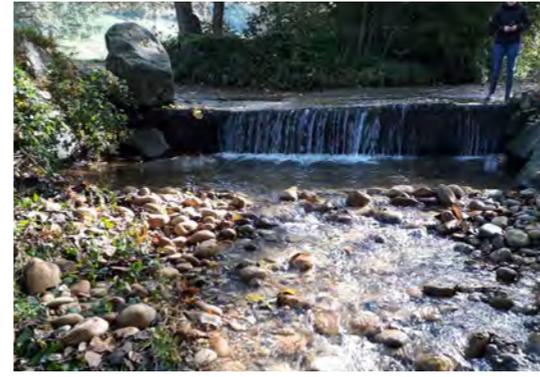
→ La Gère à Pont-Evêque et Vienne vers les anciennes usines de Bocoton.

Ils répondent à **des enjeux prioritaires qui s'inscrivent dans le programme d'action du Contrat de rivière. Des processus de concertation ont été réalisés afin de construire des projets consensuels.**

Les différents scénarios d'aménagement ont été présentés puis validés en fin d'année 2019.

L'année 2020 sera consacrée à la rédaction des dossiers réglementaires autorisant les travaux en rivières **et aux négociations foncières** avec l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés par ces projets.

La réalisation des travaux est prévue pour 2021.



Gué des Gargonnes à Virville



Fonctionnalités & milieux naturels



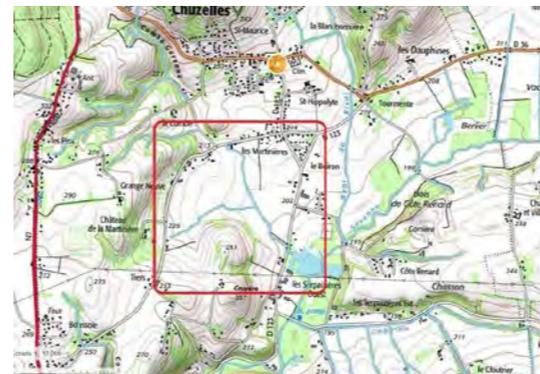
Prévention inondation

Etude de faisabilité sur la Prérouse et maîtrise d'oeuvre des gués de Garonnes et Moutinières

Objectif 2019 : en finalisation

Les marchés de l'étude de faisabilité de la **restauration hydro-morphologique et de la prévention des inondations du torrent de la Peyrouse** ainsi que la maîtrise d'œuvre du **rétablissement de la continuité des**

gués de Moutinières et Gargonnes ont été publiés, mais seront attribués en 2020. Ces aménagements font partie des priorités du programme d'aménagement du SAGE Bièvre-Liers-Valloire.



Carte de localisation du projet à Chuzelles



Fonctionnalités & milieux naturels

Préparation de l'aménagement de Martinière à Chuzelles reportée

Objectif 2019 : reporté

Ce projet qui **accompagne le passage d'une conduite d'assainissement** de Vienne Condrieu

Agglomération est mis en veille du fait d'une **opposition d'un propriétaire foncier.**





Prévention inondation

Fonctionnalités & milieux naturels

Le projet d'infiltration du Barbaillon pour sécuriser l'Aéroport est approuvé

Objectif 2019 : terminé ✓

Montant de l'étude : 31 180 € HT

Zone humide à proximité de l'aéroport



Le comité de pilotage a approuvé un scénario d'aménagement basé sur la création d'une zone humide de 2,4 ha sur la commune de Bevenais, au lieu-dit le Combeau, dans la plaine du Barbaillon.

Ce projet d'un montant de 450 000 € TTC vise à résoudre les problématiques de risques de collision aviaire au niveau de l'aéroport Alpes-Isère. En effet l'infiltration des eaux du Barbaillon à proximité de l'aéroport lors des années humides attire les oiseaux et génère des risques

de collision avec les avions. Le projet vise à déplacer cette zone d'infiltration plus en amont en créant une zone humide fonctionnelle.

Le dossier sera soumis à autorisation soit environ 1 an d'instruction réglementaire.



Prévention inondation

Fonctionnalités & milieux naturels

Étude de faisabilité pour l'effacement de l'étang Rhodia et la restauration de la zone humide

Objectif 2019 : terminé ✓

Budget : 15 746 € HT

Etang Rhodia à Estrablin



Mi 2019 s'est achevée l'étude (technique, financière et réglementaire), pour l'effacement de l'étang Rhodia situé à Estrablin et la restauration de la zone humide.

Les objectifs du projet : rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire, restauration de l'espace de

bon fonctionnement de la Suze et de la zone humide et gestion des embâcles sur un site de 2,8 ha (zone marécageuse et prairie humide, bordées par la Suze, d'un grand intérêt écologique). Les élus ont validé une maîtrise d'œuvre peu impactante pour le milieu (arasement minimaliste de la digue, suppres-

sion du seuil et des enrochements, piège à corps flottants...) et ouvrant la réflexion sur l'usage du site et son ouverture au public.

En revanche, l'étude a montré que la rétention des crues n'était pas envisageable. Le SIRRA étudie la possibilité d'acquérir le site.

Zoom sur...

Les acquisitions foncières

Les acquisitions foncières ont fait un bond en 2019 : + 136 %. En voici le bilan.

4,60 ha acquis
9 ha de réserve foncière
6,20 ha sous accord de vente

Une nouvelle réserve foncière a été constituée sur la Vallée de la Sévenne. Ce sont **plus de 9 ha qui sont stockés par la SAFER sur la commune de Chuzelles**, pour compenser les impacts sur l'activité agricole des projets mis en œuvre par le SIRRA. Ces terres sont actuellement mises en culture le temps qu'elles soient réattribuées aux exploitants agricoles qui seront sélectionnés. En comptant la précédente réserve foncière sur Luzinay ce sont près de **17ha disponibles en vallée de la Sévenne** pour compensation agricole. L'année écoulée a permis d'obtenir des accords de vente auprès de propriétaires concernés par des travaux sur le territoire du SIRRA. Des compromis ont été signés pour les projets situés sur les communes de Champier, Bévenais, La Forteresse, Plan, et Vienne.

2 ventes ont été finalisées en 2019 : celle pour l'espace de bon fonctionnement de l'Oron sur Beaurepaire (4,4860 ha) et celle pour la rampe d'accès à la plage de dépôt de l'Abereau sur Serpaize et sur Villette de Vienne (0,12 ha).





Prévention inondation



Fonctionnalités & milieux naturels

+134 % d'entretien des ouvrages et rivières sur 3 des sous-bassins

Objectif 2019 : terminé ✓

Montant : 142 260 € HT

Entretien de la renouée à Salaise-sur-Sanne

4 vallées

La mise en œuvre du plan de gestion de la végétation de la Sévenne a été poursuivie (seul territoire avec une Déclaration d'intérêt général active) avec la réalisation de travaux sur les communes de Luzinay (Joux), de Chuzelles

(Sévenne), et de Vienne (Sévenne). En parallèle, des travaux d'urgence ont été réalisés suite aux intempéries de fin d'année 2019 sur les communes de Vienne (Gère), Chuzelles (Combe Bleue et Sévenne). Enfin le piège à gravier d'Artas a été

entretenu. Le montant total des travaux s'élève à 55 000 € HT. Les interventions ont été effectuées par les entreprises Charly Nature et Aménagement Saunier Création.

BLV/Sanne

Le marché d'entretien sur les bassins versants BLV, Sanne et Varèze a été lancé en 2019.

Sa mise en œuvre a débuté en juillet par la fauche de Renouées (Espèce Exotique Envahissante), particulièrement haute (2 m) sur les communes de Salaise-sur-Sanne et de Beaurepaire. Suite aux fortes chutes de neige de fin d'année,

des travaux d'urgence (abattages/enlèvement d'embâcles) ont été réalisés sur l'Oron, le Suzon et la Maladière entre Saint-Barthélemy et Beaurepaire en plus de l'entretien général.

L'entretien du bassin d'infiltration du Nantoin a été mené entre décembre et janvier sur la commune de Penol.

En septembre, le bras de décharge du Suzon à Beaurepaire a été curé. Étant donné la nature et le volume des travaux, un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a été rédigé.

Le montant des travaux sur BLV s'élève à 56 260 € HT et à près 32 00 € HT sur la Sanne.



La Varèze



Prévention inondation



Fonctionnalités & milieux naturels

L'entretien sur la Varèze a été reporté à 2020

Objectif 2019 : reporté ?

La Varèze présente moins d'enjeux en matière de risques que les autres rivières des bassins versants du SIRRA.

Le Technicien de rivière en charge de ce secteur ayant pris son poste mi 2019, les premiers mois ont été centrés sur le bassin des 4 Vallées.

L'entretien de la Varèze sera priorisé en 2020.



Schéma aménagement général sur Champier



Prévention inondation



Fonctionnalités & milieux naturels

Validation & engagement du programme et pour la création d'un bassin d'infiltration et d'une zone humide sur Champier

Objectif 2019 : terminé ✓

Un maître d'œuvre a été engagé en décembre 2019 pour le bon avancement du projet de bassin d'in-

filtration permettant de supprimer les eaux issues de la combe de Combayoud, s'écoulant jusqu'à la station

d'épuration (STEP) des Charpillates, et réduire ainsi les dysfonctionnements de la future STEP.





Prévention inondation

Sur les bassins de la Sanne et de BLV, des plans de gestion sont en cours de préparation

Objectif 2019 : en cours ⏸

Montant de l'étude : 5000 € HT

L'Oron à Saint-Barthélemy

Sur ces deux bassins versants, la rédaction des plans de gestion (méthodologie, relevé terrain, programmation) et l'obtention des déclarations d'intérêt général (DIG) sont en cours.

L'actualisation du plan de gestion réalisé en 2014 sur Bièvre Liers Valloire est assurée par le bureau d'études BURGEAP, sur la Sanne, sa définition a été confiée à l'apprentie technicienne de rivière dans le cadre de ses études.

Leurs finalisations sont attendues pour 2020.



Prévention inondation



Fonctionnalités & milieux naturels

Le plan de gestion de la végétation de la Gère est opérationnel

Objectif 2019 : terminé ✓

La Gère à Pont Évêque © Jean-Baptiste STROBEL

Un dossier visant l'obtention de l'arrêté de déclaration d'intérêt général (DIG) nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion de la végé-

tation sur le bassin versant de la Gère avait été déposé en 2018.

Une enquête publique a été menée sur le mois d'avril 2019 et

l'arrêté de **déclaration d'intérêt général a ainsi été obtenu en juillet 2019.**



cf. « Zoom sur... » page 37

Zoom sur... 🔍

La déclaration d'intérêt général (DIG) : Quand et pourquoi y avoir recours ?

« La Déclaration d'intérêt général (DIG) est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence »

Le recours à la procédure de DIG permet notamment :

→ d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau (notamment pour pallier les carences des propriétaires privés dans l'entretien des cours d'eau);

→ de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

L'urgence et l'intérêt général s'appliquent :

→ Lorsque les travaux relèvent de l'intérêt de tous (« ce qui est pour le bien public ») et non d'intérêts privés localisés. C'est le cas lorsque le non-entretien génère des risques d'inondation ou une évolution non souhaitée de milieux naturels;

→ Dans le cas d'un danger grave et imminent. Le caractère d'urgence s'applique aux travaux qui peuvent être effectués au cours ou tout de suite après une crise (crue, pollution...). Les travaux peuvent dans ce cas être entrepris sur simple arrêté préfectoral.





Prévention inondation

Le recensement et la régularisation des ouvrages hydrauliques ont été engagés

Objectif 2019 : en cours

Digue de la zone industrialo-portuaire de Salaise sur Saône

Le SIRRA a l'obligation de recenser les systèmes d'endiguement et autres aménagements hydrauliques ayant un objectif de protection contre les crues, puis de régulariser administrativement ces ouvrages en assurant leur maîtrise foncière et en réalisant une procédure assez complexe visant à déclarer la fréquence de protection contre les inondations de ces ouvrages.

Le syndicat a donc engagé le recensement de ces ouvrages dans

le cadre de l'étude globale de gestion des inondations des 4 vallées ainsi que du schéma d'aménagement de la Saône et du Dolon. Le recensement des digues sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire quant à lui est reporté à 2020, le pôle aménagement, ouvrages et entretien n'ayant recruté ses deux techniciens de rivière que mi 2019.

Parallèlement, l'étude de danger des digues (EDD) de la Saône engagée par le Syndicat de la Saône a été

terminée. La maîtrise foncière des digues, situées pour partie sur terrains privés ne pourra cependant pas être engagée avant 2020, le SIRRA priorisant les acquisitions foncières nécessaires aux travaux 2019.

L'EDD sur les digues BLV a été reportée pour être réalisée conjointement avec l'étude globale de gestion des inondations pour des raisons de réduction de coût.



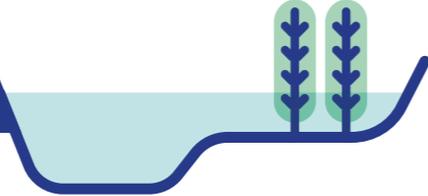
cf. « Zoom sur... » page 39

Zone protégée



Digue

LIT ENDIGUÉ
Cours d'eau en crue



Zoom sur...

La régularisation des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement ; cadre légal et situation du SIRRA

Faisant suite aux modalités d'exercice de la compétence GEMAPI, un **nouveau décret, n° 2019-119, en date du 21 février 2019**, est venu mettre en cohérence la réglementation concernant les digues. Il apporte de nombreuses modifications portant notamment sur :

- Le classement des systèmes d'endiguement
- L'appréciation des niveaux de protection
- La conception, l'entretien et la surveillance des ouvrages
- Le recensement, la régularisation administrative et l'entretien des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques sont de la responsabilité du SIRRA (obligation de moyens).

Les bassins versants du SIRRA comprennent des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques (bassins d'écroulement ou d'infiltration) qui n'ont pas tous été recensés à ce jour. Sur la Saône, la partie aval présente **3,6 km de digue et un bassin d'écroulement de 400 000 m³**, la Fontanaise. Sur la Bièvre, un premier recensement a identifié ; **8 kilomètres de digues et près de 10 bassins d'écroulement ou d'infiltration** protègent des enjeux urbains. Sur les quatre vallées, des études sont engagées pour recenser les digues protégeant des enjeux urbains.

Le SIRRA continuera donc les études de recensement et de diagnostic de ces ouvrages sur la totalité de son périmètre. Il assurera la régularisation administrative des ouvrages jouant un rôle de protection contre les inondations des enjeux urbains. Pour cela, il mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise foncière de l'emprise de ces ouvrages et des voies d'accès. Il définira des plans d'entretien des ouvrages et mettra en œuvre les obligations réglementaires en matière de suivi et d'inspection en s'appuyant sur des bureaux d'études agréés.





Programmes captages prioritaires : des actions quotidiennes sur l'ensemble du bassin versant

Objectif 2019 : en cours

Exemple de désherbage mécanique, en remplacement des désherbants chimiques, sur les zones de protection des captages prioritaires.

Les effectifs du SIRRA comptent **2 animateurs « captages prioritaires » mis à disposition de 3 des collectivités compétentes** en matière d'alimentation en eau potable et gestionnaires de 11 captages prioritaires du territoire. Ces 2 animateurs assurent le suivi des démarches de préservation de la ressource en eau à l'œuvre sur les zones de protection de ces captages.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture via le programme Terre et Eau permet de mobiliser les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de la ressource en eau.

Par exemple, devant la présence récurrente de la molécule S-métolachlore (dont l'usage est exclu par les nouvelles réglementations sur les zones de captages/utilisée par des désherbants)

et de ses dérivés dans les eaux de tous les captages prioritaires du territoire, les collectivités gestionnaires, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs s'engagent collectivement. Légende : exemple de désherbage mécanique, sur les zones de protection des captages prioritaires.

En 2019, sur l'ensemble des 11 captages, on peut compter :

- **Plus de 20 événements agricoles proposés pour tester et généraliser les solutions alternatives** existantes (allongement des durées de rotation, association de cultures, désherbage mécanique, réduction des intrants...) : accompagnement individuel, formations, démonstration de matériel, portes ouvertes sur ferme bio, accompa-

gnement à la mise en place de CIPAN (culture intermédiaire piège à nitrates), journée de sensibilisation...

- **Plus de 80 agriculteurs différents mobilisés sur ces événements**

- **Pres de 40 agriculteurs ayant engagé des actions concrètes** sur leurs parcelles, soit plus de 200 hectares concernés.

- **Plus de 80 hectares d'engagement surfaciques** via les contractualisations filières écoresponsables bas-intrants Cholat par 10 agriculteurs.

S'ajoutent à cela des événements de sensibilisation pour les scolaires : 100 écoliers et étudiants sensibilisés et le grand public (plus de 100 participants sur les 6 événements organisés en 2019).



Carte du périmètre de captages prioritaires des territoires et du SIRRA et du SAGE

L'analyse des démarches de préservation de la ressource en eau à l'œuvre sur les **16 captages prioritaires du territoire du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire**, gérés par 7 collectivités ayant la compétence « alimentation en eau potable », permettra de réaliser une synthèse des actions à l'œuvre et de dégager des pistes d'actions pour renforcer les points forts de la démarche « captages prioritaires ».

Ce bilan est en cours de finalisation. Les premiers enseignements montrent qu'après plus de 10 ans d'animation territoriale et de mise en œuvre de la démarche « captages prioritaires » telle que définie au niveau national, **les gestionnaires AEP sont unanimes quant au bien-fondé de la démarche et à son intérêt.**



Les actions d'animation sur les zones de captages font l'objet d'une analyse

Objectif 2019 : en finalisation

Et les résultats sont là : on observe, tant par la profession agricole que par le grand public, **une prise de conscience autour de la préservation de la ressource.**

L'analyse des eaux brutes montre une tendance à la baisse du taux de nitrates (baisse moyenne de 21 % depuis 2000), le portant aujourd'hui à 30 mg/l, pour une limite autorisée de 50 mg/l. On observe une tendance à la hausse sur la teneur totale de molécules phytosanitaires, qui reste cependant difficilement quantifiable, car de nouvelles molécules s'ajoutent au fil du

temps aux recherches et que la précision des mesures s'est également affinée.

Les aires d'alimentation de captages prioritaires sont devenues des terrains d'expérimentation, bénéficiant d'un accompagnement technique et financier important, pour trouver des solutions concrètes à la lutte contre les pollutions diffuses. La mobilisation est un processus qui se construit sur le long terme et doit se baser sur la création d'un équilibre gagnant-gagnant entre collectivités territoriales et agriculteurs.



Qualité de l'eau

Développement des filières « bas intrants » pour accompagner la transition agroécologique

Objectif 2019 : en cours

Combustion de miscanthus

Les actions agroenvironnementales portées par le SIRRA et ses partenaires doivent s'accompagner du développement de filières agricoles permettant d'**apporter une juste rémunération aux agriculteurs s'impliquant dans des productions « bas intrants »**.

Dans cet objectif, le SIRRA joue un rôle de catalyseur afin de **créer des opportunités pour les collectivités, les coopératives et les négoce agricoles du territoire**.

En transversalité avec le Pôle économique et le Pôle développement durable de Bièvre Isère Communauté (pour qui le SIRRA met à disposition un animateur chargé de conduire la démarche à l'échelle des 8 captages), des actions de protection de plus en plus tournées vers le **développement de filières et de cultures adaptées aux enjeux d'eau potable**, voient le jour.

La collectivité étudiée par exemple l'**opportunité d'installer des chaudières à miscan-**

thus pour chauffer des bâtiments collectifs.

Cette plante énergétique pérenne qui ne demande ni pesticide et ni nitrate pendant 20 ans, peut être valorisée localement comme combustible (entre autres). Le miscanthus constitue une culture alternative intéressante à proposer aux agriculteurs des zones de captages prioritaires.

cf. « Zoom sur... » page 44



Récolte de miscanthus



Échelle limnimétrique pour la campagne de mesure et de suivi hydrologique des zones humides

Des plans de gestion sont à l'étude sur les communes de Moidieu-Détourbe, Septème, Artas et Charantonay, ciblés sur les **zones humides de la Véronne, de la Combe du Mariage et du Marais Charavoux**. La première année de l'étude lancée en 2019 est consacrée à la connaissance fine des



Lavoir de Manthes

Le secrétariat de la CLE a priorisé l'approbation du SAGE/PGRE et la préparation du contrat de bassin.



Fonctionnalités & milieux naturels

Trois plans de gestion de zones humides sont à l'étude

Objectif 2019 : en cours

Sur les 3 sites, un **suivi piézométrique et limnimétrique des niveaux d'eau** permettra de mieux connaître le bassin d'alimentation des zones humides pour maintenir leur bon fonctionnement. En parallèle, **des inventaires faune** (oiseaux, d'amphibiens, reptiles, chauves-souris, libel-

lules et mammifères) **et flore sont menés** afin d'identifier les populations ayant leur cycle de vie sur les zones humides. Un bilan du fonctionnement, des usages et des pressions est attendu mi-2020.



Quantité de l'eau

L'étude hydrogéologique des sources de Manthes et Beaufort a été reportée

Objectif 2019 : reporté

L'étude des sources sera engagée en 2020.

Zoom sur...

Le développement de filières via les contrats « CULTURES EC'EAU RESPONSABLE » de la Maison Cholat

La maison Cholat recentre ses activités sur l'approvisionnement agricole en grandes cultures, la collecte de céréales, la nutrition animale et le conseil en agronomie.

En 2019 elle a mis en place une **démarche de contrat EC'EAU RESPONSABLE** (EC pour Engagement culture); **des contrats de production sur les zones de captages prioritaires avec un cahier des charges visant à limiter l'impact environnemental des cultures sur la qualité des eaux souterraines**, mais grâce auquel est garanti davantage de rendement et une meilleure marge brute.

Les contrats EC'Eau Responsable proposés aux agriculteurs ont été préparés avec les animateurs captages prioritaires du territoire, dont ceux du SIRRA, les collectivités gestionnaires de captages prioritaires, l'Agence de l'eau et la Chambre d'agriculture. Ils ont été signés par une vingtaine d'agriculteurs des aires d'alimentation des captages prioritaires du bassin versant Bièvre-Liers-Valloire, mais aussi de la Communauté d'agglomération porte de l'Isère (Capi) et du Reculon. Les cultures concernées sont diverses (blé, blé ancien, orge, triticale, colza, seigle, avoine blanche, orge brassicole, maïs, tournesol, soja) et s'étendent sur plus de 100 hectares.

L'enjeu de ces contrats est de démontrer que des pratiques vertueuses ne sont pas forcément synonymes de revenus en baisse ou de rendements moins importants. Tout est mis en œuvre pour diminuer le recours aux produits phytosanitaires et pour optimiser la fertilisation : rotation des cultures parmi 11 productions aux débouchés favorisés par la Maison Cholat (meilleure valorisation économique de la production via la marque « Is'Here » par exemple), incitation au désherbage mécanique, interdiction d'utiliser du glyphosate, recours à des outils de pilotage, utilisation d'engrais azotés protégés, réalisation d'un bilan azoté des sols en fin d'hiver, conseil technique approfondi...



Logotype du SIRRA, créé par l'agence Cerise noire

Afin d'accompagner les ambitions du SIRRA et marquer sa création, **une nouvelle identité visuelle a été définie.**

Le logo ainsi créé illustre de manière singulière notre bassin versant par sa représentation, allégée, mais



Première « Lettre d'info. du SIRRA »

En novembre 2019, la première newsletter « la lettre d'info. du SIRRA » a été diffusée à l'ensemble des élus membres du Syndicat, mais aussi des représentants, des maires, et des partenaires.



Sensibilisation & concertation

Une identité visuelle et des outils de communication institutionnels pour la création du SIRRA

Objectif 2019 : terminé  **Montant : 10 000 € HT**

fidèle, de son réseau hydrographique superficiel et souterrain.

Au-delà des mises à jour de l'ensemble des supports, notamment du site internet qui présente l'ensemble de la structure et le prin-

cipal de ses missions. De nouveaux outils ont également vu le jour comme le **film d'animation institutionnel** qui présente les compétences du Syndicat avec une visée plutôt grand public.

www.sirra.fr



Sensibilisation & concertation



Gestion de l'eau

Développement d'un outil d'information auprès des élus et partenaires

Objectif 2019 : en finalisation  **Montant : 1000 € HT**

En 2020 cette lettre sera diffusée via un véritable outil d'envoi (développement en cours) et sera accessible à quiconque s'y inscrit. Un outil indispensable pour rendre compte du travail mené, fluidifier et systématiser le discours dans un objectif de transparence et de sensibilisation.

Au quotidien, les avancées et les faits marquants sont aussi relayés sur le site internet, dans un fil d'actualité (plus de 20 actualités publiées en 2019).



Affiche de promotion du ciné-débat « 0 phyto, 100 % bio »

Le SIRRA, dans sa mission de lutte contre les pollutions diffuses, veille, entre autres, à **sensibiliser le grand public aux pratiques de jardinage alternatives.**

La démarche « Ensemble vers le zéro phyto » a permis en 2019 l'organisation de



Sensibilisation et accompagnement du grand public vers l'abandon des pesticides

Objectif 2019 : terminé ✓
Montant : 1000 € HT

- 6 évènements :**
- **3 stages de jardinage** (Vienne, Charantonay et St Georges d'Espéranche/40 participants) animés par Terre Vivante.
 - **1 ciné débat** le 29 mars 2019 autour du film « 0 phyto, 100 % bio » en présence du réalisateur Guillaume Bodin (dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides/50 participants).
 - **2 sorties « sauvages de ma rue »** (Charantonay et Vienne/20 participants).



Vue de drone des travaux sur la Vesonne © actua drone

Lors de travaux en rivière, **un protocole de communication est déployé pour offrir une information transparente et régulière** aux différentes parties prenantes.



Avant, pendant, après... valoriser les travaux menés

Objectif 2019 : en finalisation ...
Montant : 2800 € HT (prestation drone)

Panneaux de chantier, articles aux riverains et aux communes avant et après travaux, publication d'articles sur le site internet du SIRRA et relais aux élus via **la lettre d'information, remerciements aux riverains, articles de presse, réception de chantier** (...) ont été réalisés en 2019 pour les travaux menés sur la Gère et la Vesonne.

En parallèle pour assurer le suivi des travaux et pouvoir capitaliser les retours d'expériences, **un film aérien par drone a été réalisé sur ces deux chantiers.** Il sera finalisé en 2020.



Zoom sur... 🔍

Le relais d'information pour les habitants du territoire

La sensibilisation aux enjeux de l'eau, la diffusion des bonnes pratiques, le porté à connaissance des projets menés sur le territoire, pour des populations parfois directement impactées par les aménagements, font partie intégrante des missions du SIRRA.

À ce titre, des outils de communication sont développés; des vidéos et plaquettes pédagogiques, une newsletter d'information et surtout un site internet qui regorge d'information, de documentation et d'actualités.

Mais l'étendue du territoire rend difficile une telle portée. **Les collectivités du territoire se font parfois le relais de ces informations et nous les invitons à densifier cette démarche.**

Publiez sur vos sites internet un lien vers celui du SIRRA ou ses coordonnées; elles peuvent être utiles aux particuliers qui souhaitent faire remonter des informations de terrain ou obtenir des conseils spécialisés.

Publiez des articles dans vos magazines et bulletins municipaux sur des travaux en cours ou des thématiques de sensibilisation aux enjeux de l'eau; ce sont des supports précieux pour le SIRRA.

Le SIRRA sera à votre disposition pour vous fournir du contenu et des visuels. N'hésitez pas à nous contacter.



www.sirra.fr

Éléments financiers

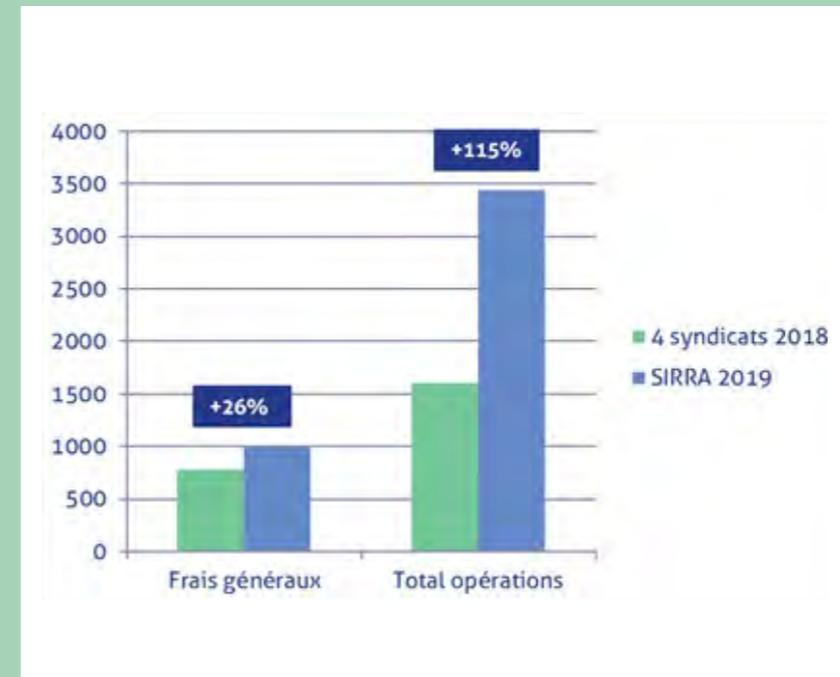
Évolution globale de l'activité : comparaison 2018/2019

La mutualisation des ressources liée à la fusion des quatre Syndicats historiques, donnant naissance au SIRRA, a permis de doubler l'activité globale, voir même davantage, sur des opérations comme l'entretien des rivières, les travaux, les études et maîtrises d'œuvre et même les acquisitions foncières, comme le montre le tableau ci-dessous. Sur ces opérations le SIRRA a engagé en 2019 3,5 M€ contre 1,6 M€ en 2018 pour les quatre syndicats fusionnés (total mandatement et engagement 2019 comparé à 2018) comme le montre le graphe ci-dessous.

Une évolution satisfaisante et à souligner puisqu'avec des frais généraux (salaire et coûts de fonctionnement associés), liés principalement à l'accroissement de l'effectif, ayant augmenté de 25 %, le ratio efficacité/coût a pratiquement doublé !

En K€	4 syndicats 2018	SIRRA 2019	Augmentation
Frais généraux	787	988	26%
Entretien	75	177	134%
Études et maîtrise d'œuvre	131	340	160%
Travaux	433	996	130%
Foncier	32	77	136%
Restes à réaliser investissement	930	1845	98%
Total opérations	1601	3435	115%
Ratio frais généraux/opérations(€/€)	2,03	3,48	71%

Comparaison des montants engagés en 2018 par les 4 syndicats ayant fusionné et en 2019 par le SIRRA selon le type de dépense



Évolution des frais généraux (salaires, bureaux, voitures principalement) et du total des opérations entre 2018 (total 4 syndicats) et 2019 (SIRRA)

Compte administratif 2019

Le Compte administratif 2019 fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de 1 679 838,55 € avec :

- Un excédent de fonctionnements de 850 656,53 €
- Un excédent d'investissement de 829 182,02 €

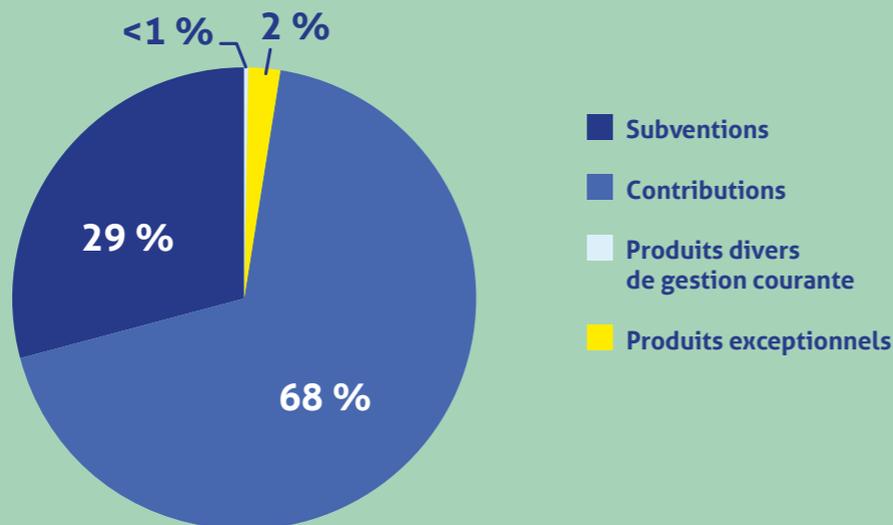
Le Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint **1 207 268,07 € en 2019**. Le SIRRA étant un syndicat à vocation technique réalisant essentiellement des études et travaux d'investissements, les dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel à hauteur de 61 % et les dépenses à caractère général, dont l'entretien de la ripisylve et des ouvrages pour 31 %. La dette étant faible, les intérêts d'emprunt ne représentent que 4 % des dépenses de fonctionnement.

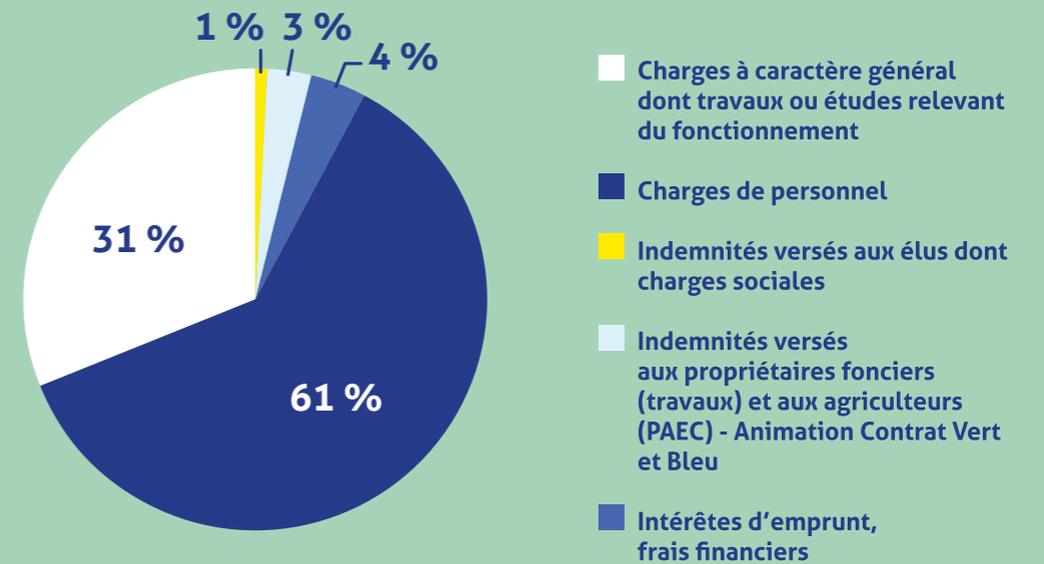
Les actions portées par le Syndicat relevant du fonctionnement ainsi que les **dépenses** de personnel pour les mettre en œuvre et les autres charges générales, sont **financées à hauteur de 68 % par les contributions des EPCI et collectivités membres et à hauteur de 29 % grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** principalement, mais aussi du Département de l'Isère, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'État et du FEADER.

Le montant des recettes, hors excédent reporté et atténuation de charges, atteint **1 665 295,77 €**.

Recettes réelles de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement



L'Investissement

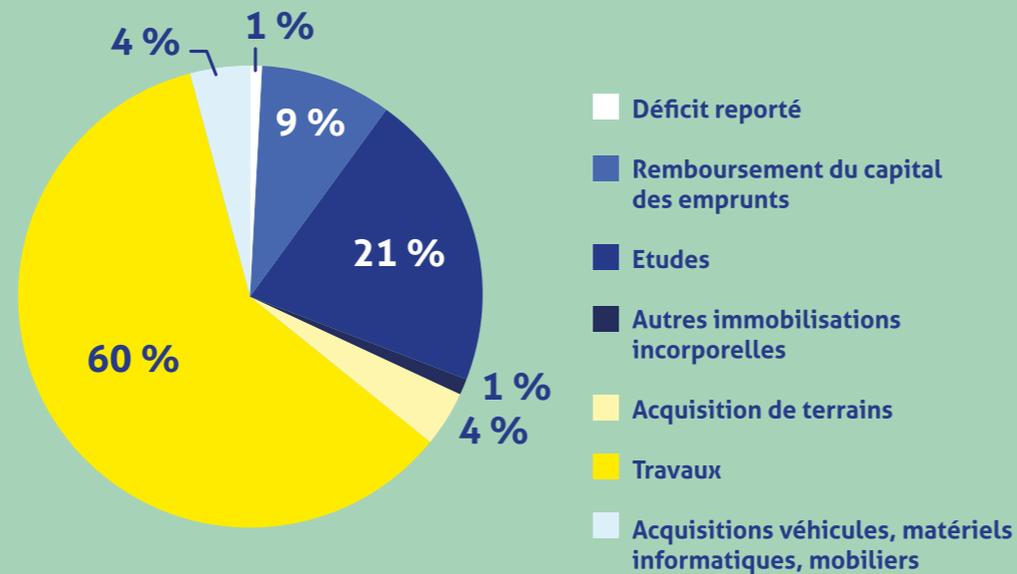
Le total des dépenses d'investissement en 2019 a atteint 1 643 122,24 €. 60 % de ces dépenses sont des travaux, en grande partie liées à la mise en œuvre du Contrat de rivière des 4 Vallées. Les outils de programmation comme le Contrat de rivière, les PAPI ou le Contrat vert et bleu ainsi que la préparation des projets donnent lieu à des études à hauteur de 21 % des dépenses. Quant aux dépenses d'acquisitions foncières, si elles ne représentent que 4 % sur cet exercice, plusieurs importants projets sont en cours de finalisation et seront effectifs en 2020. Le remboursement du Capital de la dette a atteint 9 % des dépenses totales.

Les recettes d'investissement représentent en 2019, 2 003 901,29 € (hors excédent de fonctionnement capitalisé) et sont issues des aides financières des partenaires du SIRRA.

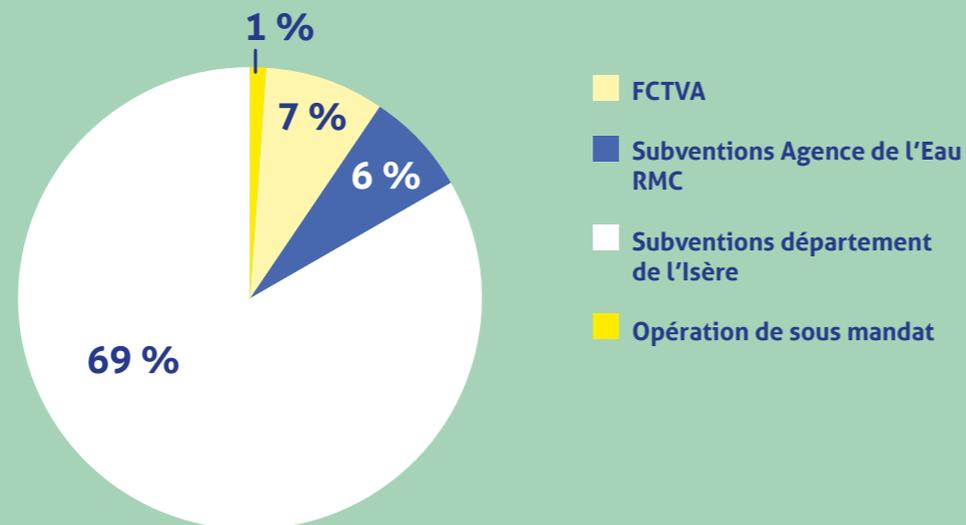
L'aide apportée par le Département de l'Isère a atteint 69 % des recettes d'investissement du fait de la subvention exceptionnelle de 1,4 M€ versée pour le financement de la dette (qui sera partiellement remboursée seulement en 2020) et vient s'ajouter au financement des études et travaux.

Les subventions de l'Agence de l'Eau représentent 6 % des recettes en 2019 : l'instruction des demandes de subventions par l'agence ayant été finalisée fin 2019, les aides ne seront perçues par le SIRRA qu'en 2020.

Dépenses réelles d'investissement



Recettes réelles d'investissement



Dépenses par sous-bassin

Le compte administratif a été présenté au Comité syndical sous la forme d'une répartition analytique par sous-bassin correspondant aux clés statutaires et territoriales qui est détaillé en annexe.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement définitifs 2019 de chacun des sous-bassins ont été analytiquement affectés en totalité et respectivement à chacun d'entre eux.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses 2019 par grand type d'opération et par bassin versant.

Typologie	Sous-bassins				Total
	4 Vallées	Bièvre Liers Valloire	SAGE Bièvre Liers Valloire	Sanne-Varèze	
Entretien végétation et ouvrages	87 503,24 €	53 572,08 €	- €	35 938,14 €	177 013,46 €
Études	139 222,05 €	147 407,50 €	- €	52 899,18 €	339 526,73 €
Travaux	996 033,18 €	- €	- €	- €	996 033,18 €
Total	1 222 756,47 €	200 979,58 €	- €	88 837,32 €	1 512 573,37 €

Volume de dépenses par type d'opération et par sous-bassin

À retenir

29% des recettes réelles de fonctionnement financées par l'AERMC

69% des recettes d'investissement financées par le Département de l'Isère





Présentation du SIRRA

Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et gestion du grand cycle de l'eau



Fonctionnalités & milieux naturels

Restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

- Entretien et aménagement de cours d'eau et plans d'eau
- Protection et restauration des zones humides
- Restauration des continuités écologiques
- Entretien de la végétation du lit et des berges



Prévention inondation

Prévention des risques d'inondation

- Mise en œuvre des stratégies globales de gestion à l'échelle du bassin versant
- Travaux de protection contre les inondations
- Entretien et gestion des ouvrages hydraulique
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement
- Avis sur les projets d'urbanisme



Gestion de l'eau

Surveillance et gestion de la qualité et de la quantité des eaux superficielles et souterraines

- Lutte contre les pollutions diffuses
- Protection et surveillance des eaux superficielles et souterraines
- Accompagnement des usagers (industriels, agriculteurs, collectivités) vers des changements de pratiques (économies d'eau et diminution des pollutions)



Sensibilisation & concertation

Sensibilisation et concertation

- Supports d'information
- Animations scolaires
- Concertation des acteurs



Gestion de projets

Pilotage et animation

- Pilotage d'études et de diagnostics
- Animation et pilotage d'outils de planification et de programmes d'actions thématiques



- 4 vallées
- Sanne-Dolon/Varèze
- Bièvre Liers
- Limites intercommunales

Carte d'identité du territoire
(données 2020)

Nombre de communes : 121
Superficie : 1592 km²
Réseau hydrographique principal :
 4 vallées : La Gère, la Véga, la Sévenne et la Gervonde-Ambalon-Vésonne
 Bièvre-Liers : l'Oron, le Rival et le Suzon
 Sanne-Dolon/Varèze : La Sanne, le Dolon, la Varèze et le Saluant
 Tête de bassin de la Galaure et de l'Herbasse
Population : environ 225 000 habitants

6 collectivités membres



29 élus au comité syndical

Le comité syndical, composé des représentants des membres adhérents, administre le SIRRA. C'est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager et décide du fonctionnement de la structure. Il est composé de délégués désignés par le conseil communautaire ou départemental de chacune des 6 collectivités membres.

9 élus désignés au bureau

Le comité syndical a désigné un bureau composé du Président et de deux Vice-présidents et comprenant des représentants de chaque collectivité membre. Le bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au comité syndical. Une fois les décisions adoptées, il est chargé de la mise en œuvre des projets avec le soutien des services.



Patrick Curtaud, Président
Vice-président du département
Adjoint au Maire de Vienne



Philippe Mignot, 1er Vice-président
Vice-président d'Entre Bièvre et Rhône
Maire de Beaurepaire, Président de la CLE



Jean-Paul Bernard, 2e vice-président
Conseiller communautaire de Bièvre Isère
Communauté, Maire de Plan



Christophe Nicoud
Vice-président de
Bièvre Est
Adjoint au Maire de
Beaucroissant



Éric Savignon
Vice-président
de Bièvre Isère
Communauté
Maire de Saint-Siméon
de Bressieux



Francis Charvet
Président d'Entre Bièvre
et Rhône, Conseiller
municipal de Saint-
Maurice l'Exil



Gérard Lambert
Conseiller délégué
de Vienne Condrieu
Agglomération
Maire de
Moidieu-Détourbe



Robert Pariset
Vice-président de
la communauté de
communes des Collines
du Nord Dauphiné
Maire de Valencin



Claire Debost
Conseillère
départementale
Adjointe au maire
de Sainte-Anne
sur Gervonde

Financiers

Les principaux financeurs du SIRRA sont les suivants :

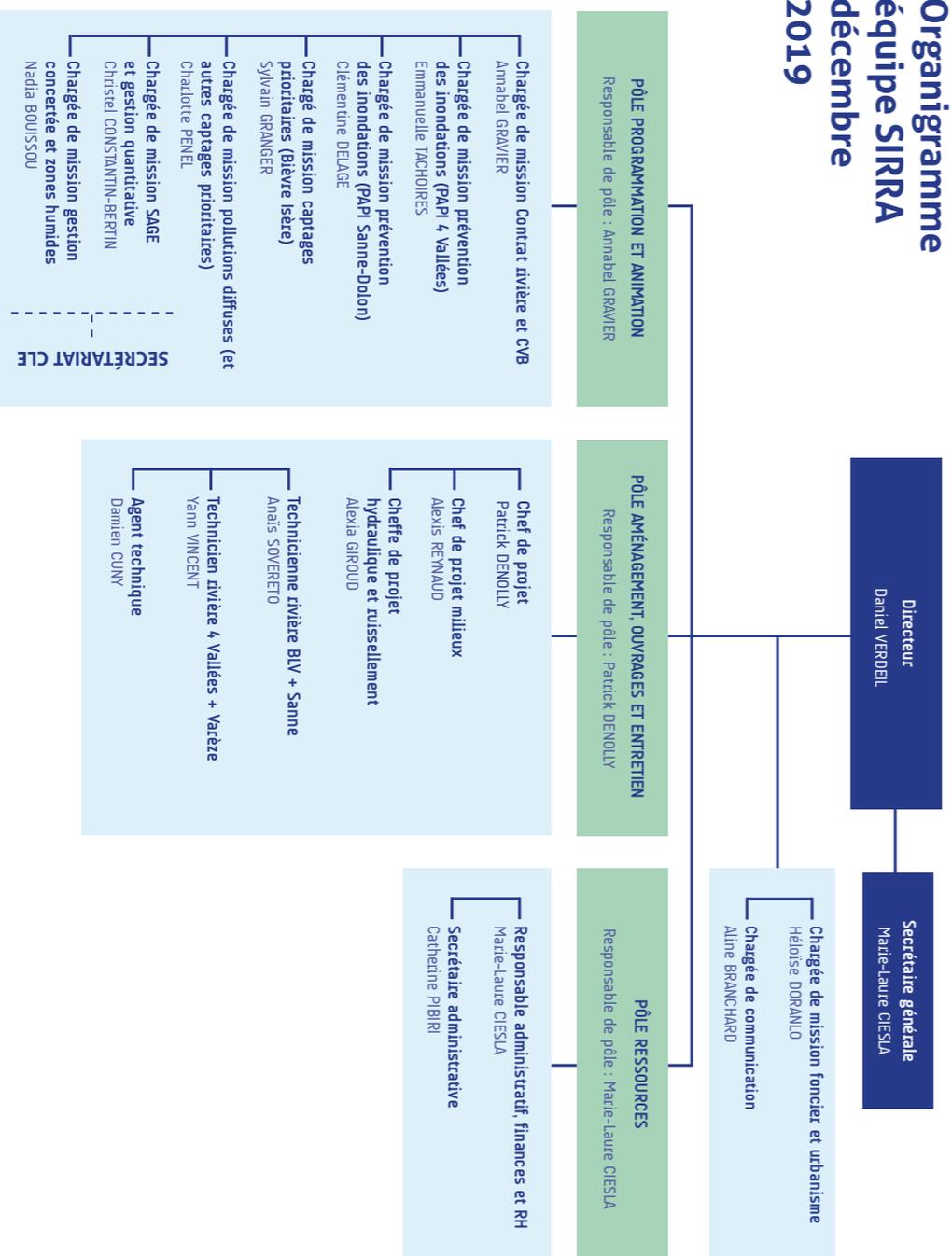
- Les 6 collectivités membres par leurs contributions annuelles
- Le Département
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- L'Europe (FEADER)
- La Région

Pour assurer une gouvernance adaptée et équilibrée, respectueuse des spécificités du territoire et permettant de valoriser les initiatives déjà engagées, les contributions financières des collectivités membres ont été instaurées selon deux principes :

- **une clé de financement différenciée sur les territoires.** Elle définit les contributions selon les actions menées sur chaque sous-bassin.
- **une mutualisation des charges générales.** Le nombre de délégués syndicaux attribué par collectivité détermine leur niveau de contribution financière aux charges générales du Syndicat.



Organigramme équipe SIRRA décembre 2019



Statuts

Le SIRRA a pour vocation la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), rendue obligatoire au 1er janvier 2018 (visées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement), ainsi que les autres compétences relatives à la gestion du grand cycle de l'eau sur l'ensemble de son bassin versant. (Article 4°, 6°, 7°, 11° et 2° du même article).

1° : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2° : l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau

5° : la défense contre les inondations et contre la mer

8° : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

4° : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

6° : la lutte contre la pollution

7° : la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines

11° : la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

12° : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique; incluant notamment le portage de contrats de rivières, de schéma d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que d'autres modalités de gestion globale et concertée (contrat vert et bleu, PAEC, PGRE...)

Dans les champs d'intervention relevant de son objet, le Syndicat peut notamment intervenir en réalisant des études, des acquisitions foncières et des travaux.

Rapport annuel
édité par le SIRRA
366, rue Stéphane
Hessel, 38440 Saint-
Jean-de-Bournay
contact@sirra.fr

Directeur de
publication :
Patrick Curtaud

Rédactrice en chef :
Aline Branchard

Contributeurs :
Équipe du SIRRA

Impression :
Imprimerie des Alpes à
Saint Quentin Fallavier

Photographies :
SIRRA / Stéphane
CHALAYE / Jean-
Baptiste STROBEL /
Thierry EYRAUD, ACTUA
DRONE / Mairie de
Salaise-Sur-Sanne

Graphisme :
Cerise noire

Septembre 2020

Préserver. Protéger. Gérer durablement la ressource en eau.



SIRRA

366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint-Jean-de-Bournay
Tél. : 04 74 59 73 08
contact@sirra.fr
www.sirra.fr

**Antenne du SIRRA
Secrétariat de la CLE**
28, rue Français
38270 Beaurepaire
Tél. : 04 74 79 86 48



Syndicat isérois
des rivières
Rhône aval

Les actions du SIRRA sont réalisées
avec le soutien de ses principaux financeurs :



mais aussi :

